

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 13 novembre 2009.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/09/11/02/BVer.-

ORDRE DU JOUR :

2. Convention entre Antenne Centre et la Commune de Morlanwelz –
Reconduction pour l'année 2009.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, MM. MARGUERITE
Pascal, MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève,
DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM.
DEPASSE Michel, MATTIA Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM.
HOFF Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M.
BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu la convention arrêtée par le Conseil Communal, en séance du 22 novembre
1990, modifiée le 25 avril 1994, décidant la participation de la Commune de
Morlanwelz à Antenne Centre ;

Attendu que l'article 1^{er}. de ladite convention stipule que sa reconduction
d'année en année est subordonnée au vote par le Conseil communal des
crédits y afférents inscrits au budget et à leur approbation par la Tutelle ;

Attendu que le budget communal 2009 a été approuvé par le Collège du
Conseil provincial du Hainaut en date du 14 mai 2009 ;

DECIDE à l'unanimité ;

- De reconduire la convention de participation de la Commune de
Morlanwelz à Antenne Centre pour l'année 2009.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,